



## CONCOURS

### GAGNE TA PAIRE DE BILLETS DONNANT ACCÈS AU CHALET VIP LORS DU SPECTACLE AÉRIEN INTERNATIONAL DE BAGOTVILLE!

#### Règlements :

Le concours est présenté par PROMOTION SAGUENAY pour l'Aéroport Saguenay-Bagotville, division de Promotion Saguenay (ci-après le « Concours »). Le concours se déroulera sur la page Facebook de l'Aéroport de Saguenay-Bagotville et le prix consiste en une paire de billets donnant accès au chalet VIP lors du Spectacle aérien international de Bagotville.

#### 1. « *Gagne ta paire de billets donnant accès au chalet VIP lors du Spectacle aérien international de Bagotville!* »

Le concours «*Gagne ta paire de billets donnant accès au chalet VIP lors du Spectacle aérien international de Bagotville!*» (ci-après le « Concours Facebook») débutera le 27 mai 2019 et se terminera le 13 juin 2019 à 23 h 59 HNE. Le concours se déroulera sur la page Facebook de l'Aéroport Saguenay-Bagotville –Division de Promotion Saguenay : <https://www.facebook.com/aerportunitybg> via l'application « Concours » de Facebook permettant le tirage au sort. Une paire de billets donnant accès au chalet VIP lors du Spectacle aérien international de Bagotville sera à gagner.

#### Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne ayant atteint l'âge de dix-huit (18) ans et résidant dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en date de sa participation au *Concours Facebook*, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de PROMOTION SAGUENAY, ainsi que, respectivement, de toute personne avec laquelle employé, agent et/ou représentant est domicilié.

#### Comment participer

Pour participer au *Concours Facebook*, il suffit de respecter les conditions d'éligibilité énoncées aux présentes; aucun achat n'est requis. Les internautes sont invités à compléter un formulaire d'inscription en ligne pour participer au *Concours Facebook*. Une fois le formulaire complété, les participants transmettent leur participation en cliquant sur le bouton prévu à cet effet. Une seule participation par adresse de courrier électronique sera autorisée par jour pour la durée du *Concours Facebook*.

#### Désignation du gagnant

- Parmi les inscriptions reçues entre le 27 mai et le 13 juin 2019 à 23 h 59 sur la page du *Concours Facebook*, un participant sera tiré au sort le 14 juin 2019 à 9 h.
- Le participant qui aura été sélectionné (ci-après le « Gagnant ») lors du tirage sera contacté par téléphone et/ou par courriel par PROMOTION SAGUENAY dans la journée du 14 juin 2019.
- Le gagnant pourra réclamer son prix en communiquant avec les agents de l'aéroport.
- Le nom du gagnant sera mentionné et sa photo sera affichée sur la page Facebook de l'aéroport Saguenay-Bagotville : <https://www.facebook.com/aerportunitybg>.



- Les billets sont valides pour la journée du dimanche, 23 juin 2019 seulement.

#### Prix offert au gagnant

Une paire de billets donnant accès au chalet VIP lors du Spectacle aérien international de Bagotville. Ce qui inclut :

- **Accès à la base**  
Vous recevrez un laissez-passer VIP afin de faciliter l'accès à la base.
- **Stationnement VIP**  
Vous recevrez un laissez-passer VIP de stationnement.
- **Programme**  
Vous recevrez un programme officiel du SAIB19.
- **Service de nourriture**  
Un repas chaud et froid vous sera servi entre 11 h et 13 h.
- **Service de bar**  
Consommations gratuites.

De plus, du personnel sera sur place pour que vous ne manquiez de rien.

Restrictions :

- Les billets sont valides pour la journée du dimanche seulement.
- Les billets sont incessibles, non remboursables et non monnayables.

## **2. Règlements généraux**

- Le Gagnant du Prix sera informé par courriel et/ou par téléphone des détails relatifs au Prix gagné. Le gagnant devra fournir ses coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, date de naissance et adresse courriel) et accepte les termes et conditions des présents règlements ainsi que la déclaration d'exonération de responsabilité et ne pourra exercer aucun recours contre PROMOTION SAGUENAY. Les détails entourant le Prix et la façon d'en prendre possession sont spécifiés dans la section « Désignation du gagnant ».
- En participant au *Concours Facebook*, le Gagnant autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, vidéo, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'il est gagnant du prix du Concours, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- Le Prix devra être accepté tel que décrit.
- Ce concours est organisé par PROMOTION SAGUENAY. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le *Concours Facebook* est ouvert aux résidents de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de PROMOTION SAGUENAY et du SPECTACLE AÉRIEN INTERNATIONAL DE BAGOTVILLE ainsi que, respectivement, de toute personne avec laquelle employé, agent et/ou représentant est domicilié.

- Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre du *Concours Facebook* et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer PROMOTION SAGUENAY dès qu'il sera contacté.
- PROMOTION SAGUENAY, ses sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de son groupe corporatif, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- PROMOTION SAGUENAY et tous les autres Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à PROMOTION SAGUENAY pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. PROMOTION SAGUENAY et les autres Bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes à la suite de leur inscription au Concours. PROMOTION SAGUENAY et les autres Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions en ligne dudit Concours.
- PROMOTION SAGUENAY et tous les autres Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de rejeter tout Formulaire de participation comportant une erreur humaine ou mécanique. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de rejeter tout Formulaire de participation suspecté d'avoir été rempli par un prête-nom ou sous une fausse identité. PROMOTION SAGUENAY se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- Les organisateurs du Concours n'assument aucune responsabilité pour la perte, le délai et la destruction ou l'erreur d'adresse sur tout courriel, ou pour les défaillances informatiques. Toute correspondance se limitera à une sélection de participants admissibles.
- Tout participant qui serait sélectionné au terme du présent Concours et qui ne respecterait pas la présente condition d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu pour sélectionner un gagnant. Le prix devra être réclamé en personne au siège social de PROMOTION SAGUENAY et une pièce d'identité sera exigée lors de la réclamation du prix.
- Les règlements du présent concours sont disponibles aux bureaux de PROMOTION SAGUENAY situés au 295, rue Racine Est, Chicoutimi, Québec, Canada, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ainsi que sur la page web de l'organisation.
- Les décisions des organisateurs du Concours sont finales et sans appel.
- Ce concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

### **3. Facebook**

- En cas de problème, Facebook ne sera pas considéré comme responsable.



- Le *Concours Facebook* n'est aucunement associé, ou géré ou commandité (sponsorisé), par Facebook.
- Les participants au *Concours Facebook* fournissent des renseignements à PROMOTION SAGUENAY, organisateur du concours, et non à Facebook.

*Saguenay, le 27 mai 2019*